

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D112026

Nombre de membres en  
Exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Date de la convocation :  
20/03/2026

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 27 mars 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 20 mars 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël –  
Mme LOURD Mathilde – M. BERRY David, Maires-Adjoints,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-  
Claire – ROUSSEAU Jean-Philippe – M. MONTERRAT Franck – M. RIGAUD Denis  
– M. GAILLARD Bruno – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie –  
Mme BIGEARD Natacha – M. MURE Julien – M. MEYER Sébastien –  
M. RAILLET Anthony – Mme MONIN Oriane – Mme BESSONE Esther –  
Mme CHARNAY Sabrina – Mme CATHERIN Charlene – M. BATAILLARD Kévin  
– M. MARECHAL Romain, Conseillers Municipaux.

Arrivée en cours de séance : Mme DUBOIS Christelle arrivée à la troisième question

Partie en cours de séance : Mme BONNAT Laura partie à la fin de la treizième question

Secrétaire : M. MARECHAL Romain

Objet de la délibération : **ELECTION DES DELEGUES AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE BRESSE VAL DE SAONE**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer pour procéder à l'élection des délégués au Schéma de Cohérence Territoriale Bresse Val de Saône qui est représenté pour notre commune par 2 délégués dont 1 titulaire et 1 suppléant.

Le syndicat mixte a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision d'un schéma de cohérence territoriale dont le périmètre a été arrêté par Monsieur le Préfet de l'Ain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer deux (2) délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la commune au Schéma de Cohérence Territoriale Bresse Val de Saône

\* Délégué titulaire :  
Monsieur Bertrand VERNOUX

\* Délégué suppléant :  
Monsieur Christian GAULIN

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 02 avril 2026



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001370143206-20260327-D112026-DE  
Date de réception préfecture : 07/04/2026